

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.2/222  
22 novembre 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



---

Dix-huitième session  
DEUXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION LORS DES  
FUTURES SESSIONS

Note du Président

Le Président a l'honneur de communiquer aux membres de la Deuxième Commission l'exposé ci-joint, qu'il a rédigé au sujet du remaniement éventuel des pratiques et des méthodes de travail de la Commission lors des futures sessions de l'Assemblée.

Si la Commission n'y voit pas d'objection, le Président serait d'avis d'examiner cette question à l'avant-dernière séance que la Deuxième Commission tiendra pendant la présente session, moment où il espère que les délégations seront prêtes à faire connaître leur sentiment sur les suggestions qu'il formule à la fin du présent exposé.

#### METHODES DE TRAVAIL

Avant que nous terminions nos travaux cette année, il me semble souhaitable que nous consacrons un peu de temps à examiner et à apprécier nos pratiques et méthodes de travail. Ce faisant, nous appliquerions, en réalité, le principe que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 1845 (XVII), lorsqu'elle a recommandé que les moyens d'améliorer les méthodes de travail soient examinés par priorité. Dans sa résolution 1898 (XVIII), l'Assemblée a approuvé une série de dispositions destinées à hâter les travaux, qu'un comité spécial avait recommandées après une longue étude et des échanges de vues approfondis.

Certes, il est exact que cette étude et les recommandations qui en ont découlé ont été essentiellement faites du point de vue de l'Assemblée générale considérée dans son ensemble. En revanche, chaque Grande Commission a, au cours des années, mis au point les méthodes de travail et même les pratiques de procédures qui ont paru le mieux adaptées aux domaines dont elle s'occupe et aux problèmes qu'elle a rencontrés. Il me semble donc conforme au principe posé par l'Assemblée générale qu'à la Deuxième Commission, nous procédions à un échange de vues afin d'améliorer nos méthodes de travail et nos pratiques, compte tenu de l'expérience acquise au cours des sessions passées et, en particulier, durant la session qui est sur le point de se terminer. En entreprenant cette tâche, je crois que nous devons, sans nous confiner aux mécanismes de la procédure, chercher une relation appropriée entre l'objet de notre action et les divers moyens de mener à bien cette action. Nous devons prendre en considération ce qui a été fait les années précédentes, puis essayer de "jeter un regard en avant" sur la forme que les travaux de la Commission pourraient revêtir au cours des quelques années à venir.

Pour formuler les observations qui suivent, j'ai naturellement tiré profit de ma participation personnelle aux travaux de la Deuxième Commission pendant quatre sessions de l'Assemblée générale, mais je me suis aussi entretenu avec un certain nombre d'anciens et de nouveaux membres de la Commission. Je n'ai guère besoin d'ajouter que j'ai également consulté le Secrétariat, qui est si bien placé pour observer les éléments persistants aussi bien que les aspects changeants de nos travaux. De fait, j'ai été encouragé à aborder cette question par M. de Seynes, lorsqu'il a déclaré, le 21 octobre 1963, à la fin de la discussion générale :

"Je suis frappé en assistant à ce débat de voir le degré de vision commune qui existe aujourd'hui à l'égard de ce problème du développement économique qui est le thème central de toutes nos délibérations. Il me semble qu'il existe maintenant sur les aspects généraux suffisamment de points communs pour que nous puissions envisager de donner à nos débats une allure plus spécifique, pour que nous puissions rechercher comment nous pouvons utiliser cette Deuxième Commission pour la solution des problèmes de caractère spécifique qui vont désormais se poser. L'organisation de nos débats est un aspect non négligeable du problème plus vaste de nos mécanismes institutionnels, auquel je me suis référé. Je pense qu'à l'issue des présentes délibérations, qui ont été si encourageantes à tant d'égards, il est bon que nos réflexions se tournent vers ce problème, afin que votre Commission puisse dans l'avenir, comme par le passé, continuer à jouer le rôle que l'on attend d'elle."  
(A/C.2/L.732).

Considérons d'abord le passé. Si l'on se réfère aux sessions antérieures de la Deuxième Commission, on peut distinguer deux phases principales quant à la manière dont la Commission a mené ses travaux. Pendant la première phase, la Commission avait l'habitude d'examiner d'abord et de façon assez détaillée les programmes opérationnels, avant de passer aux questions économiques générales, qui donnaient lieu à une discussion générale et à l'examen des projets de résolution qui en avaient découlé. Cette période peut être approximativement caractérisée de la façon suivante : i) il y avait une très grande diversité d'opinions touchant le développement économique et le rôle de l'ONU en la matière; ii) les programmes opérationnels, en particulier les programmes ordinaire et élargi d'assistance technique, en étaient encore à leurs premiers stades et l'on mettait au point le système d'examen approfondi et d'évaluation constante auquel les soumettre. En particulier, c'était une époque où les pays en voie de développement jugeaient extrêmement important que l'on donne une orientation judicieuse à ces programmes; cependant, ils commençaient aussi à insister de plus en plus sur les problèmes généraux du développement, comme la planification et l'industrialisation, le courant des capitaux et le commerce.

Peu après la création du Fonds spécial, la Commission est entrée dans une nouvelle phase, comme il est devenu particulièrement évident pendant la quinzième session, en 1960, lorsque, nous nous le rappelons, M. Janez Stanovnik, représentant de la Yougoslavie, présidait la Commission. Cette deuxième phase s'est traduite

par un changement d'orientation dans nos méthodes de travail. L'examen des questions économiques générales est devenu le fait dominant de chaque session, et les programmes opérationnels n'ont plus été examinés qu'ensuite, pendant le temps qui restait, ce qui fait qu'ils étaient étudiés rapidement, peut-être trop rapidement. Bien que nous n'ayons procédé cette année qu'à une seule discussion générale, cette répartition en deux groupes de questions à laquelle nous avons procédé en 1960 se reflète encore dans l'organisation de nos travaux.

Le nouvel agencement introduit en 1960 aurait peut être dû intervenir plus tôt. Dans l'ensemble, les programmes opérationnels fonctionnaient d'une manière satisfaisante et l'Assemblée avait pour tâche principale de demander aux gouvernements d'augmenter leurs contributions, tâche devant laquelle, incidemment, nous nous trouvons encore. Il était donc naturel que la Commission concentre son attention sur l'élaboration de la politique en matière de développement économique, aux échelons national aussi bien qu'international, et aborde les problèmes précis qui se posaient à cet égard, comme la planification, la diversification des économies nationales, l'industrialisation, l'intégration régionale et subrégionale, le courant des capitaux, le financement multilatéral du développement économique par l'intermédiaire de l'ONU et, dernier élément mais non le moindre, le commerce international en tant qu'un des principaux instruments du développement économique.

Je n'ai guère besoin d'ajouter que chacune de ces questions a donné lieu à des débats longs et ardues et que nous avons parfois entendu des opinions très opposées sur tel ou tel problème précis. Je crois, toutefois, que ces échanges de vues francs nous ont à tous permis de mieux comprendre les problèmes essentiels du développement et de mieux comprendre aussi les différents points de vue. Pendant les deux dernières sessions en particulier, nous avons constaté que les divergences de vues marquées s'atténuaient et nous nous rapprochons d'un accord général sur certains aspects fondamentaux des grands problèmes. Par exemple, le Secrétaire général lui-même a récemment indiqué que le développement est l'un des trois grands objectifs prioritaires (désarmement, décolonisation et développement) de l'Organisation des Nations Unies (communiqué de presse SG/1580). Je présume que nous convenons de la nécessité impérieuse de diversifier les économies des pays en voie

de développement et, en particulier, de promouvoir l'industrialisation. Nous convenons que les forces spontanées du marché ne peuvent, par elles-mêmes, assurer un développement qui exige un effort conscient sur les plans national comme international, c'est-à-dire au moyen de la planification. Nous convenons de la haute priorité qu'il faut accorder à la formation et à d'autres moyens importants de progrès si l'on veut permettre aux pays en voie de développement d'aller de l'avant et de se dégager d'un mode de vie traditionnel et stationnaire. Plus récemment, nous sommes convenus à l'unanimité de convoquer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'importance de laquelle nous avons tous conscience.

Je ne voudrais pas exagérer les gains enregistrés. Bien des divergences de vues importantes subsistent. Dans certains domaines, au lieu d'un accord général, nous aboutissons à des compromis. Mais, qu'il s'agisse du plan théorique ou du plan pratique quotidien, nous nous sommes rapprochés les uns des autres et nous sommes en droit, je pense, de tirer satisfaction du fait que ces gains ont été enregistrés à l'ONU et à la Deuxième Commission. Bien entendu, ces progrès doivent aussi être associés à maints phénomènes qui se sont produits en dehors de l'Organisation; depuis 1945, grâce aux travaux universitaires, à d'autres recherches et à l'expérience quotidienne - une expérience parfois rude - dans les pays en voie de développement et ailleurs, nous en savons beaucoup plus que précédemment sur le développement, en théorie comme en pratique. Dans ce contexte général, je considère comme un grand succès, peut-être même comme un succès historique, que l'ONU et la Deuxième Commission aient pu aller aussi loin qu'elles l'ont fait sur la voie de l'établissement d'un programme commun.

Si ces observations reflètent exactement la situation actuelle, il suit qu'il y a peut-être lieu de remanier nos méthodes de travail et qu'en examinant quel genre de remaniement opérer, nous devons garder constamment à l'esprit les grandes lignes qui définissent nos travaux. Si je passe maintenant aux questions terre à terre de l'organisation des travaux et de l'établissement de l'ordre du jour, je tiens donc à bien préciser que ces questions, à mon avis, ne peuvent être abordées que dans le cadre général de notre action.

Peut-être dois-je ici rappeler que nous ne pouvons faire plus que procéder à un échange de vues, que nous ne pouvons prendre, au sujet des méthodes de travail, de décision qui lierait la Deuxième Commission lorsqu'elle se réunira les prochaines années. En revanche, j'espère que cet échange de vues pourra être utile lors des futures sessions de la Commission. On ne peut guère, sans discussions préalables, apporter une modification profonde à des pratiques traditionnelles et bien établies ou même s'en écarter, puisque les délégations, lorsqu'elles se préparent à une session, s'inspirent de ce qui s'est passé les années précédentes. Par conséquent, s'il est vrai que nous ne pouvons engager nos successeurs de l'an prochain à la Deuxième Commission, nous pouvons leur donner le bénéfice de notre expérience collective au bout de presque trois mois de travail dans une atmosphère qui, cette année, a été relativement exempte de controverses violentes. C'est là ce qui m'encourage à évoquer certaines questions et même à faire certaines suggestions.

En premier lieu, un certain nombre de membres m'ont mentionné la possibilité de modifier les procédures que nous suivons actuellement pour la discussion générale; d'autres, au contraire, ont estimé que le système actuel présentait certains avantages. Je dois admettre qu'à mon avis, malgré l'utilité et la grande richesse d'idées des différentes déclarations, la discussion générale, dans sa forme actuelle, traîne en longueur et prête à des redites entre les différents orateurs au cours de la même session, ainsi que d'une année à l'autre. J'estime de fait, il me faut bien l'avouer, que dans les années à venir on ferait mieux d'employer ce temps à examiner des questions précises.

Je me hâte d'ajouter qu'en proposant ce changement, je n'ai nullement l'intention de laisser entendre que la discussion générale n'a pas rempli une fonction importante dans le passé, et qu'en général les délégations n'y ont pas trouvé un moyen commode d'exprimer leurs points de vue. Elle a permis à tous de se faire une idée générale et extrêmement utile des différentes conceptions économiques dans le monde entier. On ne saurait nier d'autre part que la série des déclarations générales ait joué un certain rôle dans l'élaboration des projets de résolution qui se poursuit simultanément en coulisse. On peut se demander,

toutefois, si c'est la discussion générale qui influe d'une façon décisive sur la rédaction des projets de résolution, ou si les délégations profitent plutôt du temps que prend la discussion générale pour mener des consultations officieuses.

A mesure que nous acquérons tous une expérience plus grande des questions auxquelles se consacre la Deuxième Commission, l'utilité de cette phase de notre travail est devenue moins évidente. En même temps, la liste des orateurs s'est allongée du fait que le nombre des pays Membres des Nations Unies s'est accru : cette année, nous avons écouté 87 allocutions. Au cours des dernières années, c'est en moyenne quatre à cinq semaines qu'il a fallu consacrer à la discussion générale.

Ainsi donc, la question n'est pas tant de savoir si la discussion générale est utile ou non; nous nous accordons tous à penser qu'elle présente une certaine utilité. Ce qu'il faut nous demander, plutôt, c'est s'il s'agit là de la façon la plus utile d'utiliser le temps limité dont nous disposons; en d'autres mots, si c'est la meilleure façon d'élaborer les politiques qui aideront les pays en voie de développement dans leur lutte pour le développement. Il y a également une autre considération. Au cours de la discussion générale qui occupe les séances plénières de l'Assemblée générale, les délégations ont de plus en plus tendance à exposer leurs principales idées sur les problèmes économiques et sociaux, notamment le développement, le courant des capitaux et le commerce. De fait, les deux discussions générales empiètent dans une large mesure l'une sur l'autre. Comme on peut s'attendre à ce qu'au cours des séances plénières de l'Assemblée générale, des déclarations de plus en plus nombreuses soient consacrées à ces problèmes en raison de l'importance croissante que l'on attache aux questions du développement, ce chevauchement ira se prononçant. Il se peut donc que l'on en vienne à considérer dans les années à venir, que c'est aux séances plénières de l'Assemblée générale qu'il convient de réserver les déclarations générales sur la politique économique<sup>2</sup>.

Dans toute modification de nos méthodes de travail, l'établissement de l'ordre du jour aussi bien que la portée des questions dont notre Commission est saisie revêtent une importance capitale. Il ne nous appartient évidemment pas d'en décider, mais je pense pourtant que le Secrétaire général, les gouvernements et le Bureau

---

<sup>2</sup>/ De plus, la discussion générale en séance plénière est reproduite in extenso et les membres de la Deuxième Commission pourraient, évidemment, en faire pleinement leur profit.

de l'Assemblée générale voudront sans doute tenir compte des opinions que nous exprimerons à ce sujet. Je pense que la plupart des membres qui ont participé à nos débats au cours des dernières années, conviendront que le développement économique a occupé presque tout notre temps, que nous n'avons même pas eu assez de temps pour étudier à fond les nombreux problèmes qui se rangent sous cette rubrique. Les problèmes du développement économique sont si ardu, leur portée est si vaste, et les incidences qu'ils ont sur les grands problèmes mondiaux sont si évidentes qu'il ne nous reste plus assez de temps pour nous occuper de bien d'autres questions, quelle qu'en soit l'importance.

Si nous admettons ce fait, nous devons également reconnaître que notre ordre du jour sur lequel, année après année, a figuré - parmi plusieurs autres points - ce problème du développement économique des pays sous-développés, n'offre pas une base suffisamment concrète pour nos travaux. C'est comme si à l'ordre du jour de la Première Commission figurait un point aussi général que "problèmes politiques". La formulation est trop générale et, de fait, elle permet de déposer pratiquement n'importe quel projet de résolution sous ce point. La question se pose donc de savoir s'il ne vaudrait pas mieux remplacer ce point "passe-partout" - qu'on me pardonne cette expression - par des points spécifiques qui serviraient à concentrer l'attention sur ceux des aspects du développement économique des pays en voie de développement qui, de l'avis des gouvernements Membres, méritent qu'on s'y attache de la façon la plus urgente; on l'a d'ailleurs fait jusqu'à présent en subdivisant la question générale du développement en plusieurs points subsidiaires.

Sauf erreur de ma part, les critiques dirigées contre quelques-unes des propositions de procédure que j'ai faites au début de la session visaient en fait à concrétiser nos travaux et à nous permettre de passer méthodiquement d'un point à l'autre. Si, en éliminant la discussion générale, nous gagnons du temps et que nous ayons à notre ordre du jour, un nombre limité de questions précises, il nous sera peut-être possible d'avancer avec moins de précipitation et d'étudier chaque sujet à son tour, plutôt que de les examiner à un moment où le temps nous est si mesuré que, dans bien des cas, les observations générales que les délégations désirent faire doivent céder le pas devant la discussion, point par point, des propositions elles-mêmes, ou ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent.

Il est également permis de soulever la question si, vu l'urgence des questions économiques et financières dont la Commission doit s'occuper, il est souhaitable que nous essayions de nous attaquer à des questions, étroitement apparentées, du développement social. Habituellement ces questions, certes, ont été renvoyées à la Troisième Commission, mais ces derniers temps, on a parfois dérogé à cette pratique; l'étude de ces problèmes nous a pris beaucoup de temps et a raccourci d'autant celui dont nous disposons pour les questions économiques importantes. Il est hors de doute qu'une seule Commission ne saurait traiter d'une manière approfondie les nombreuses questions du développement économique et social, et que malgré certains inconvénients évidents, la procédure actuelle qui consiste à renvoyer les questions économiques à la Deuxième Commission, et les questions sociales à la Troisième, semble, tout compte fait, la meilleure solution possible.

Je verrais donc, s'il m'est permis de revenir sur ce que j'ai dit, un certain nombre de points à notre ordre du jour, dont chacun se limiterait à des sujets déterminés; au début de chaque session, la Commission approuverait un calendrier prévoyant le nombre approximatif de séances qu'elle consacrerait à chaque point, tant pour les observations générales que pour l'étude de propositions concrètes s'y rapportant. Il s'agit somme toute de la procédure appliquée déjà par d'autres commissions de notre Assemblée.

Bien entendu, le rapport du Conseil économique et social continuera nécessairement à figurer à notre ordre du jour, et cela nous laisserait assez de souplesse pour nous occuper des questions traitées dans ce rapport mais qui ne feraient pas l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour. Cette année, par exemple, les projets de résolution relatifs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et sur l'élargissement de la composition des commissions techniques du Conseil économique et social ont été déposés sous ce point.

Cette façon d'envisager notre travail supposerait de notre part un effort pour dresser une liste des questions dans l'ordre même où les délégations souhaiteraient en aborder la discussion. Le Secrétaire général pourrait, au moment où il établit l'ordre du jour provisoire, tenter un premier essai en ce sens. La Commission

conserverait naturellement le droit de modifier l'ordre dans lequel elle aborderait l'étude des différentes questions, compte tenu de leur caractère d'urgence et de la nécessité d'accorder aux délégations le temps nécessaire pour se préparer à la discussion et déposer des projets de résolution.

Un des objectifs, toutefois, de la nouvelle méthode de travail serait de réduire les pertes de temps imputables au manque de préparation convenable en prévision de la discussion. Puisque les délégations auraient assez longtemps à l'avance une idée exacte de la plupart des sujets qui viendront en discussion, elles devraient normalement être prêtes, dès l'ouverture de chaque session, à aborder sans retard l'examen de la plupart des questions et d'apporter, si possible, les textes provisoires des projets de résolution.

On ne saurait trop souligner l'importance d'une telle préparation à laquelle, d'ailleurs, certains procèdent déjà.

Je voudrais maintenant récapituler mes propositions et les formuler avec plus de précision :

Tout d'abord, je suggère qu'on renonce à la discussion générale à la Deuxième Commission. Les déclarations de politique économique seraient faites au cours de la discussion générale en séance plénière, comme elles le sont déjà par de nombreuses délégations, et publiées sans retard dans le procès-verbal sténographique.

En deuxième lieu, je suggère que l'ordre du jour soit rédigé de manière à éviter les points qui traitent de sujets généraux et de concentrer plutôt l'attention sur les sujets nettement définis. Il continuerait à y avoir un point général, obligatoire, à savoir le "Rapport du Conseil économique et social", ce qui assurerait toute la souplesse voulue. Bien entendu, l'ordre du jour comprendrait régulièrement un point se rapportant aux programmes opérationnels des Nations Unies.

En troisième lieu, je suggère qu'on s'efforce de dresser la liste des points de l'ordre du jour dans l'ordre où, selon toute probabilité, la Commission en abordera l'étude et que la Commission, au début de chaque session, en fixe l'ordre définitif.

En quatrième lieu, je suggère que la Commission, au moment où elle organise son travail pour la session, affecte provisoirement un certain nombre de séances à chaque point dont elle est saisie, et qu'elle fixe des dates limites pour le dépôt de propositions.

En cinquième lieu, je suggère que tout projet de résolution qui ne concerne pas un point déterminé de l'ordre du jour, mais qui serait déposé sous le point "Rapport du Conseil économique et social", soit normalement étudié vers la fin de la session, de façon à permettre aux délégations de se familiariser assez longtemps à l'avance avec le sujet en question.

En sixième lieu, je suggère que le Bureau de l'Assemblée générale accorde une attention toute particulière à la répartition des questions entre la Deuxième et la Troisième Commissions, en ayant soin de renvoyer les chapitres économiques du Rapport du Conseil économique et social à la Deuxième Commission et les chapitres relatifs aux questions sociales et aux droits de l'homme à la Troisième Commission, et en tenant compte du temps considérable qu'il faut pour une étude approfondie des points de nature avant tout "économique".

En terminant, j'aimerais expliquer qu'en soumettant ces idées et ces suggestions à la Commission, j'ai eu l'intention de stimuler vos réflexions et de provoquer vos commentaires, même s'ils doivent être critiques. J'espère vraiment que vous n'aurez pas plus d'hésitations que je n'en ai eu moi-même, à exposer en toute franchise votre façon de voir sur les possibilités d'améliorer nos méthodes de travail, dans les années à venir. Je le dis, parce que je suis sincèrement convaincu qu'une critique franche et constructive est non seulement le privilège, mais le devoir de ceux qui estiment que la coopération internationale par le truchement des Nations Unies est la meilleure façon de résoudre les problèmes urgents devant lesquels se trouve le monde. Le but que j'ai visé en faisant ces propositions a été de déclencher un effort et de faire en sorte que, à la suite de cette étude de nos méthodes de travail, la Deuxième Commission soit davantage en mesure, lors de ses prochaines sessions, de se concentrer sur les principales questions de fond. Ce résultat serait atteint, c'est du moins ma conviction, si les propositions que je viens d'exposer étaient mises en application.